

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Comité du
Syndicat Mixte Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes

Séance du 12 Février 2014

Objet : **L'an deux mille quatorze et le douze février à 17 heures trente**
Projet de **résolution**
signalétique Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean THAON**

N°1402/05 **Présents ou représentés :**

MM. THAON, BECK, CLARY, CIAIS, CORNIGLION, DAMIANI, FRERE, IPOLITO, MANFREDI, MARY,
MORANI, SPINELLI, VEROLA.
MIMES BANDECCHI, FORESTIER, PRATICCO.

Le Président informe les membres du Comité que le Directeur a effectué une visite des locaux mis à disposition par les communes pour l'enseignement musical. Dans la majorité des cas, le Conservatoire de Musique est accueilli dans différentes salles communales, écoles primaires et collèges. Sur les 23 centres du Syndicat Mixte, il ne dispose de ses propres salles que sur 3 communes : Roquebillière, Tourrette Levens et Saint Vallier de Thiey.

Il serait opportun d'envisager la pose de panneaux signalétiques pour mieux l'identifier auprès des populations du haut pays niçois.

Le Président propose aux élus de faire le choix d'une signalétique adéquate : une plaque « Conservatoire Départemental de Musique » avec le nom de la commune associée, réalisée par les services du Conseil Général des Alpes-Maritimes, est présentée lors du Comité.

Où l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité :

- Accepte la proposition de la nouvelle plaque,
- En liaison avec la Direction du Conservatoire, le Président demande que chaque commune prenne la décision, parmi les salles mises à disposition pour les cours, du choix de l'emplacement sur lequel sera apposée cette plaque,
- Accepte que les services techniques du Conseil Général se chargent de la mise en place de cette plaque.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président
Jean THAON

